

Appel à candidature

Création d'un parcours artistique sur le site de la bataille de Crécy phase 1

Crécy en Ponthieu, Somme, Hauts de France

Installation permanente en milieu rural

Date limite de candidature : 17 mai 2021

Le contexte

La volonté d'aménager le site de la Bataille de Crécy est ancienne. En 1983, la commune de Crécy-en-Ponthieu, avec l'aide financière du Département de la Somme, a implanté la Tour d'observation et favorise l'accueil du public à l'endroit même où le roi Edouard III assistait à la bataille du haut du moulin. En 2016, la commune a fait l'acquisition des terrains voisins avec l'idée d'aménager un parcours de découverte et de valorisation. Plus récemment, la commune a mené à bien la rénovation d'un bâtiment permettant d'accueillir le nouveau musée, à savoir le Centre Historique Crécy la Bataille.

Le projet proposé s'inscrit dans une politique de développement touristique historique et innovant. Il s'agit de la création d'un parcours artistique jalonné d'une dizaine d'œuvres qui ont trait à la bataille de Crécy, situé au pied de la tour d'observation.

Parallèlement à l'aménagement de ce sentier de découverte, la création d'une application numérique viendra conforter l'intérêt du site.

La phase 1 Printemps/Été 2021

Le projet étant relativement lourd à mettre en œuvre et nécessitant des financements importants, nous avons fait le choix de le structurer en deux phases.

Cette méthodologie nous a permis de déposer des demandes de subventions auprès des financeurs potentiels publics et privés, début 2021. Ces demandes étant traitées lors du premier trimestre, nous aurons le retour cet été, et projetons le lancement de l'appel à projets, avec cahier des charges, auprès des artistes, en septembre.

Toutefois, dans une volonté de lancer l'action, pour sensibiliser la population, nous proposons la création d'une première œuvre en entrée de site pour fin août 2021.

Le thème de la première œuvre est « La légende des 5 soleils » (en lien avec les 5 rois présents lors de la Bataille de Crécy) en référence avec un manuscrit composé en 1200 conservé à l'Abbaye de Saint-Riquier.

Le projet

La réalisation d'une œuvre sur le thème de la prophétie de l'an 1200 et à la base de « la légende des 5 soleils », ayant trait aux 5 rois présents lors de la bataille de Crécy (manuscrit Abbaye de St Riquier voir PJ).

Cette œuvre sera implantée de façon pérenne à l'entrée du site de la bataille, en plein air.

Afin d'associer les habitants au projet, en complément du travail de création, l'artiste doit proposer une action de médiation culturelle sous la forme de son choix (travail sur place, rencontres avec le public, visites scolaires...).

Les conditions et les contraintes

le format

L'œuvre doit faire au minimum 2,50 mètres de hauteur .

Son emprise au sol est libre.

Les matériaux

Tous types de matériaux sont possibles, mais ils doivent résister aux intempéries et prendre en compte les risques de dégradation ou de vol.

Aucun système de gardiennage n'est prévu.

Le lieu de travail

L'artiste peut travailler à son domicile ou, si nécessaire et sur demande expresse, un local peut être mis à disposition par la commune.

Dans le cas où il choisit de travailler chez lui il doit néanmoins programmer des temps de médiation sur des créneaux déterminés en accord avec la mairie.

Le lieu d'implantation de l'œuvre sera sur le site de la bataille à proximité de la tour d'observation.

Le calendrier

Le dossier de candidature doit être retourné pour le 17 mai 2021.

Le jury donnera sa réponse le 31 mai 2021.

La création et la médiation se dérouleront en juin, juillet et août 2021.

L'œuvre sera inaugurée le 22 août 2021.

Les modalités de sélection

Un jury composé d'élus du territoire et de chargés de mission Culture et/ou Patrimoine sera constitué par la mairie. Le projet sera choisi selon ses qualités artistiques, sa faisabilité technique, son adéquation avec le thème et la pertinence du projet de médiation culturelle associée tout en respect du cahier des charges précisé.

Les modalités financières

Le montant alloué à l'artiste est un montant forfaitaire de 8 000 €.

Cette somme englobe les missions suivantes :

- la réalisation de l'œuvre, conception, création, installation et acquisition
- les frais de déplacements inhérents au projet
- les matériaux nécessaires à la réalisation de l'œuvre
- la prise en compte de la présence obligatoire de l'artiste lors de l'inauguration
- les supports de médiation de l'œuvre

- la cession des droits d'auteur pour l'utilisation des photographies de l'œuvre, nécessaires à la communication sur le projet.

Les frais d'hébergement (pour les actions de médiation uniquement) seront pris en charge directement par la commune.

Les modalités de versement

La dotation financière est versée en deux temps :

- 30 % en début de projet, dès l'accord entre les deux parties
- le solde à la fin de l'évènement.

Tout désistement de l'artiste entraînera le remboursement intégral de la somme déjà versée.

L'artiste doit être affilié à la Maison des Artistes ou être titulaire d'un numéro SIRET afin d'être en mesure de fournir une facture en bonne et due forme, selon la législation des collectivités publiques.

Le dossier de candidature

Le dossier de candidature comprendra :

- le CV de l'artiste et son parcours (présentation de son travail et d'expériences précédentes)
- une note d'intention et la présentation du projet
- un croquis descriptif de l'œuvre précisant le matériau, les dimensions, le mode d'implantation.
- une photocopie de l'attestation d'assurance professionnelle
- une photocopie recto verso de la carte d'identité
- un RIB

Le dossier complet doit parvenir à la mairie de Crécy en Ponthieu avant le 17 mai 2021, 12 heures, à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire
Mairie
2, place Jean du Luxembourg
80150 CRÉCY-EN-PONTHIEU

Renseignements :

Pour toute information complémentaire, vous pouvez joindre :

- la mairie de Crécy-en-Ponthieu 03 22 23 70 00
- Christine VANHÉE (en charge du suivi du projet) 06 16 44 37 05

